

PLAN D'ACTION
en
OCCUPATION
et
VITALITÉ
du
TERRITOIRE

2018-2019 et 2019-2020

Ministère de la Culture et des Communications

PLAN D'ACTION
en
OCCUPATION
et
VITALITÉ
du
TERRITOIRE

2018-2019 et 2019-2020

Ministère de la Culture et des Communications



La présente publication est accessible dans le site Web
du ministère de la Culture et des Communications,
à l'adresse suivante : www.mcc.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018
ISBN : 978-2-550-81938-7 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2018

MOT DE LA MINISTRE

Habiter un territoire va bien au-delà d'une simple question physique. Habiter un territoire, c'est d'abord le ressentir, le vivre et se l'approprier. Et pour y arriver, je suis convaincue que la créativité, les arts et la culture placés au cœur de notre quotidien forment un liant social qui inspirent les collectivités à se rassembler, à échanger, à devenir partie prenante de leur milieu. C'est ainsi que notre territoire, depuis le petit village jusqu'à la plus grande agglomération, sera habité pleinement et de façon dynamique.

Je suis donc fière de vous présenter le plan d'action du ministère de la Culture et des Communications, qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Par cette stratégie, le gouvernement affirme sa volonté d'offrir aux régions un accompagnement adapté à leurs réalités et à leurs besoins. Ce plan d'action propose une réponse du Ministère aux priorités énoncées par les élus de chacune des régions.

Je remercie tous ceux et celles qui ont contribué à l'élaboration de ce plan d'action.



Marie Montpetit

Ministre de la Culture et des Communications
et ministre responsable de la Protection
et de la Promotion de la langue française

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE ET DE SON ACTION GLOBALE EN MATIÈRE D'OCCUPATION ET DE VITALITÉ DES TERRITOIRES	3
Le ministère de la Culture et des Communications, au cœur de la vitalité des territoires	3
LES PRIORITÉS RÉGIONALES	7
Bas-Saint-Laurent (01)	7
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	9
Capitale-Nationale (03)	10
Mauricie (04)	11
Estrie (05)	13
Montréal (06)	15
Outaouais (07)	16
Abitibi-Témiscamingue (08)	18
Côte-Nord (09)	20
Nord-du-Québec (10)	21
Gaspésie (11)	23
Îles-de-la-Madeleine (11)	25
Chaudière-Appalaches (12)	26
Laval (13)	28
Lanaudière (14)	29
Laurentides (15)	31
Montréal (16)	32
Centre-du-Québec (17)	34
DÉCENTRALISATION, DÉLÉGATION ET RÉGIONALISATION	37
La décentralisation	37
La délégation	37
La régionalisation	38



INTRODUCTION

La dynamisation de la vie culturelle, au cœur même de la mission du ministère de la Culture et des Communications (MCC), exerce une influence significative sur la réalité des différentes régions du Québec. En effet, la vitalité culturelle renforce le sentiment d'appartenance, rehausse l'offre touristique, favorise la rencontre et les échanges entre les individus et crée ainsi des milieux de vie plus attrayants.

Ce plan d'action a été élaboré par le Ministère afin de répondre aux objectifs et aux priorités formant l'assise de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. L'analyse des priorités définies par les élus des 18 régions met d'ailleurs en lumière l'importance de la culture comme vecteur de développement de tous les territoires du Québec.

Ce plan d'action fait aussi écho à la Politique culturelle du Québec – *Partout, la culture*, qui reflète une conception renouvelée de la relation entre le territoire, les populations et la culture. Cette nouvelle politique intègre plus profondément la culture dans le territoire. Elle met de l'avant l'importance de cet ancrage pour la qualité et le dynamisme des milieux de vie. Ce lien entre les populations, la culture et la vitalité du territoire conduit à faire une place nouvelle aux préoccupations en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de paysage, d'architecture, d'espace public et de patrimoine.

La politique culturelle propose également de penser le lien entre culture et territoire de manière plus équitable et interdépendante, cela en considérant les municipalités par rapport aux grands centres, mais aussi en envisageant les différentes régions entre elles. Elle mise donc sur la diversité des territoires et sur leur singularité propre pour nourrir leur dynamisme culturel et pour enrichir l'ensemble de la société québécoise.

Concrètement, ce plan d'action s'échelonne sur une période de deux ans et couvre les années financières 2018-2019 et 2019-2020. La première partie présente le Ministère ainsi que les outils et les actions répondant à certaines priorités ou à certaines préoccupations énoncées dans plusieurs régions. La partie suivante énonce les réponses du Ministère aux priorités plus spécifiques à chacune des régions.

Enfin, la troisième et dernière partie décrit les actions du Ministère relatives aux objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation mis de l'avant par la stratégie gouvernementale.

Dans son ensemble, le Plan d'action en occupation et vitalité du territoire propose un guide de référence afin que l'action du Ministère soit concertée et mise au service des collectivités des régions. Ainsi, ce plan assure des interventions alignées sur les besoins et les réalités des citoyens.





PRÉSENTATION DU MINISTÈRE ET DE SON ACTION GLOBALE EN MATIÈRE D'OCCUPATION ET DE VITALITÉ DES TERRITOIRES

Selon sa mission, le ministère de la Culture et des Communications contribue à l'affirmation de l'identité et de la vitalité culturelles québécoises. Il favorise l'accès et la participation de la population à la vie culturelle et il suscite le développement des communications. Composante essentielle à l'épanouissement de la société, la culture s'intègre aux dimensions sociale, économique, environnementale et territoriale. En tant que responsabilité collective, elle appelle l'engagement de partenaires. De ce point de vue, la mission et les secteurs d'intervention du Ministère exercent un effet direct sur la vitalité et l'occupation des territoires.

Le ministère de la Culture et des Communications, au cœur de la vitalité des territoires

Les programmes d'aide du Ministère

Afin de contribuer à l'accessibilité, au développement et au rayonnement de la culture, le Ministère soutient financièrement divers organismes et les accompagne dans la réalisation de leurs projets par ses programmes d'aide.

Les directions régionales

Pour remplir sa mission et adapter ses interventions aux réalités locales et régionales, le Ministère est ancré dans le territoire par la présence d'un réseau de huit directions régionales et de 13 points de service. Ces directions gèrent les programmes et assurent la planification, l'harmonisation et la coordination des activités du Ministère sur le terrain. Elles contribuent également à faire valoir l'importance de la culture comme vecteur de développement régional. Par leurs actions et leur engagement auprès des partenaires locaux, les directions régionales contribuent à la concrétisation des orientations stratégiques du Ministère.

L'entente de développement culturel

L'entente de développement culturel propose un partenariat en vertu duquel le Ministère confirme aux municipalités locales et régionales leur statut d'intervenantes de première ligne auprès de la population et des acteurs clés dans l'optique du rapprochement de la culture et du citoyen. L'entente permet d'arrimer les actions en culture et en communications sur les territoires en fonction des enjeux et des défis propres aux milieux. Ce levier d'action favorise des initiatives structurantes, innovantes, exclusives et complémentaires aux autres outils d'intervention du Ministère.



Les enjeux auxquels répond une entente de développement culturel s'alignent sur les objectifs de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, soit :

La participation des citoyens au développement culturel des collectivités;

L'identité et l'appartenance;

Le dynamisme économique, social et démocratique.

L'aménagement culturel du territoire

Intégrer la dimension culturelle à l'aménagement du territoire contribue à l'évolution des collectivités et au rayonnement des régions du Québec. L'aménagement culturel est ancré dans le territoire, dans la communauté et dans son histoire. Ainsi, il vise à prendre conscience des particularités locales telles que le patrimoine archéologique, le cadre bâti, les savoir-faire locaux et les paysages. Cette approche mise également sur l'innovation et la créativité pour mettre en valeur et renouveler les collectivités afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens. Le Ministère accompagne les instances municipales dans cette démarche et appuie des projets liés au paysage, au patrimoine culturel, à l'architecture, à l'espace public et à l'art public.

Le patrimoine culturel

Le patrimoine culturel se compose de l'ensemble des richesses que la collectivité souhaite s'approprier, réinterpréter et léguer aux générations suivantes. Cette définition dépasse la simple notion de l'héritage et de sa conservation, puisqu'elle sous-entend l'utilisation et le recyclage des éléments patrimoniaux. Dans chacune des régions, le patrimoine constitue un repère identitaire qui nourrit la qualité des milieux de vie et contribue à faire croître le sentiment d'appartenance local. La conservation et la mise en valeur des intérêts patrimoniaux entraînent des retombées économiques importantes grâce à la création d'entreprises et d'emplois spécialisés, la revitalisation des quartiers, l'émergence ou l'amélioration d'attraits touristiques, etc.

Le maillage culture-éducation

La culture constitue un terrain fertile pour l'apprentissage. Elle est en effet propice à l'acquisition d'habiletés sociales et favorise la réussite éducative. Le Ministère favorise le rapprochement entre la culture et l'éducation en soutenant l'amélioration de l'offre de sorties et d'activités culturelles pour la petite enfance et tout au long du parcours éducatif, en collaboration avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Famille.

L'intérêt particulier pour les bibliothèques

Services de proximité, les bibliothèques constituent souvent le seul accès à la culture d'une municipalité ou d'une localité. Il s'agit du premier lieu où les jeunes entrent en contact avec la culture. Elles comptent aussi parmi les équipements culturels les plus répandus dans l'ensemble du Québec. Elles jouent fréquemment le rôle de pôle principal où plusieurs disciplines artistiques sont réunies en un même lieu.



Le Plan culturel numérique du Québec

Le Plan culturel numérique du Québec assure la vitalité de la culture québécoise dans toutes les communautés, dont les régions. Ainsi, les milieux culturels reçoivent un accompagnement pour effectuer leur transition vers l'univers numérique et permettre à l'économie du Québec de compter sur cet apport important. Plus précisément, la mesure 83 de ce plan vise à stimuler l'innovation et l'appropriation du numérique par les partenaires de toutes les régions du Québec. Cette mesure permet notamment de soutenir des projets rassembleurs et porteurs pour dynamiser les communautés technoculturelles régionales, des projets qui peuvent ensuite s'appliquer à d'autres territoires que celui duquel ils émanent.

Les communications

Le secteur des communications est déterminant pour la création, la production et la diffusion des produits culturels québécois en plus d'être un véhicule indispensable pour la promotion et le rayonnement de la langue française. Le secteur des communications est un transmetteur culturel dans tous les foyers; c'est le premier contact culturel pour beaucoup de jeunes; c'est une composante essentielle de notre démocratie; et, enfin, c'est un élément important de l'économie et de la vitalité de notre territoire.

Les médias traditionnels (presse écrite, radio et télévision) remplissent un rôle important en matière de développement local et régional. Leur contribution à la vie économique et sociale des différentes régions du Québec est indéniable. Par la diffusion d'informations et d'émissions de radio et de télévision locales, ils sont le reflet des réalités régionales, offrent une place publique de débats, participent à la création d'une conscience régionale et favorisent l'appropriation de la région par les citoyens.

La langue française

La culture et la langue sont indissociables de l'identité culturelle du Québec. Ainsi, la vitalité de l'une est tributaire de la vitalité de l'autre dans une dynamique de renforcement mutuel. Dans le contexte du Plan d'action en occupation et vitalité du territoire, la langue française en tant que langue officielle du Québec et langue commune de tous les Québécois et les Québécoises, quelles que soient leurs origines, devient un véritable vecteur de cohésion sociale et contribue de surcroît à la vitalité des territoires. La présence de la langue française au cœur du quotidien des citoyens, dans le respect de leur style et de leur mode de vie, qu'ils soient aux études, au travail ou à la maison, à l'occasion d'activités culturelles, sportives ou communautaires, offre des occasions privilégiées de dialogue, de compréhension mutuelle, d'ancrage dans les milieux, de contribution à la vie économique et démocratique des villes, des régions et du Québec dans son ensemble.



LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Bas-Saint-Laurent (01)

PRIORITÉ 1

Agir pour l'attractivité de la région

Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création.

Veiller à ce que l'accès à des services culturels diversifiés soit offert sur tout le territoire, notamment par l'entremise des ententes de développement culturel ou dans les plans d'action des organismes culturels soutenus par le MCC.

Répertorier et accompagner les projets porteurs en culture sur le territoire, notamment en culture-éducation, en patrimoine et en médiation culturelle.

Encourager la diffusion de l'offre culturelle en soutenant des initiatives de promotion groupée ou de développement d'outils d'information pour les citoyens.

PRIORITÉ 3

Agir pour un environnement sain et une vie de qualité

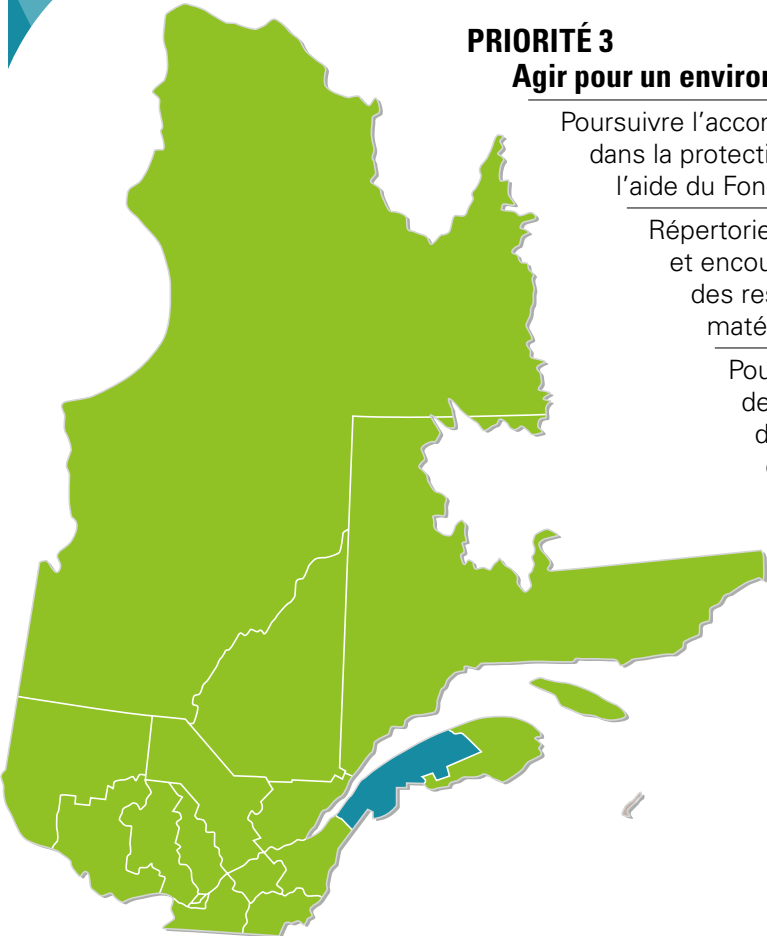
Poursuivre l'accompagnement des propriétaires et des municipalités dans la protection et la restauration du patrimoine bâti avec l'aide du Fonds du patrimoine culturel québécois.

Répertorier et prioriser les initiatives et projets qui favorisent et encouragent les pratiques écoresponsables (emploi des ressources humaines et utilisation des ressources matérielles locales, développement durable, circuit court).

Poursuivre l'accompagnement de la Municipalité de Rivière-Ouelle dans sa démarche de désignation de paysage culturel patrimonial et promouvoir ce projet auprès d'autres municipalités.

Encourager la diversification des usages dans les bibliothèques municipales en favorisant un rôle plus actif des usagers et en privilégiant des espaces flexibles et ouverts sur l'extérieur qui permettent la création et l'échange de connaissances.

Coordonner l'acquisition de connaissances par la réalisation d'inventaires et rendre accessibles à la population les données sur le patrimoine culturel bas-laurentien.



Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel.

Poursuivre et encourager le soutien des actions en loisir culturel par l'entremise des ententes de développement culturel.

PRIORITÉ 4

Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés

Encourager l'embauche d'artistes et de travailleurs culturels de la région par l'entremise des comités d'analyse et des tables de concertation.

Travailler de concert avec le Conseil de la culture pour faire connaître les ressources culturelles du territoire aux commissions scolaires et encourager les artistes et organismes de la région à s'inscrire au Répertoire de ressources culture-éducation.

Développer, en concertation avec le Conseil de la culture, un outil à joindre aux redditions de comptes de manière à mesurer les effets économiques d'un projet culturel sur l'économie locale.

Encourager, grâce aux entreprises régionales dans le domaine numérique, la mise en valeur du patrimoine culturel par l'utilisation des nouvelles technologies.

Encourager le virage numérique du milieu culturel en soutenant les initiatives porteuses dans le domaine.

PRIORITÉ 5

Agir pour la vitalité des communautés rurales

Développer ou consolider la desserte du réseau des bibliothèques locales affiliées au centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) et participer à la professionnalisation et à la diversification des services offerts.

Identifier des communautés qui ont un accès limité aux services culturels et favoriser le réseautage entre organismes pour développer l'offre culturelle.

Accompagner les municipalités et les MRC dans l'élaboration ou la révision de leurs politiques culturelles et de leurs plans d'action.

Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)

PRIORITÉ 3

Aluminium – Assurer la pérennité et le développement des projets majeurs; mettre en place les conditions favorables aux projets de deuxième et de troisième transformation de l'aluminium et à la croissance des équipementiers; soutenir les activités de recherche et de développement

Promouvoir un processus de design urbain répondant aux secteurs d'intérêt prioritaires par la Société de la Vallée de l'aluminium (ex. : revêtements de bâtiment, ponts, éclairage urbain, accessoires routiers).

PRIORITÉ 6

Entrepreneuriat – Promouvoir la culture entrepreneuriale; favoriser la relève entrepreneuriale et le transfert d'entreprise et diffuser des outils élaborés pour soutenir la diversification et la croissance des petites et moyennes entreprises

Soutenir le développement des compétences des travailleurs culturels et des artistes professionnels visés par les deux lois sur le statut professionnel des artistes grâce à une aide financière octroyée par le MCC pour la coordination de la formation continue et à des budgets rendus disponibles par Emploi-Québec pour les activités de formation continue et de perfectionnement répondant aux besoins du milieu culturel en lien avec les exigences des pratiques artistiques ou du marché du travail, dans le cadre de l'engagement tripartite pour la formation continue en culture.

PRIORITÉ 9

Tourisme – Consolider, structurer et organiser l'offre touristique régionale; réaliser la promotion concertée auprès de la clientèle extrarégionale; maintenir et améliorer les infrastructures récréotouristiques

Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale (ATR).

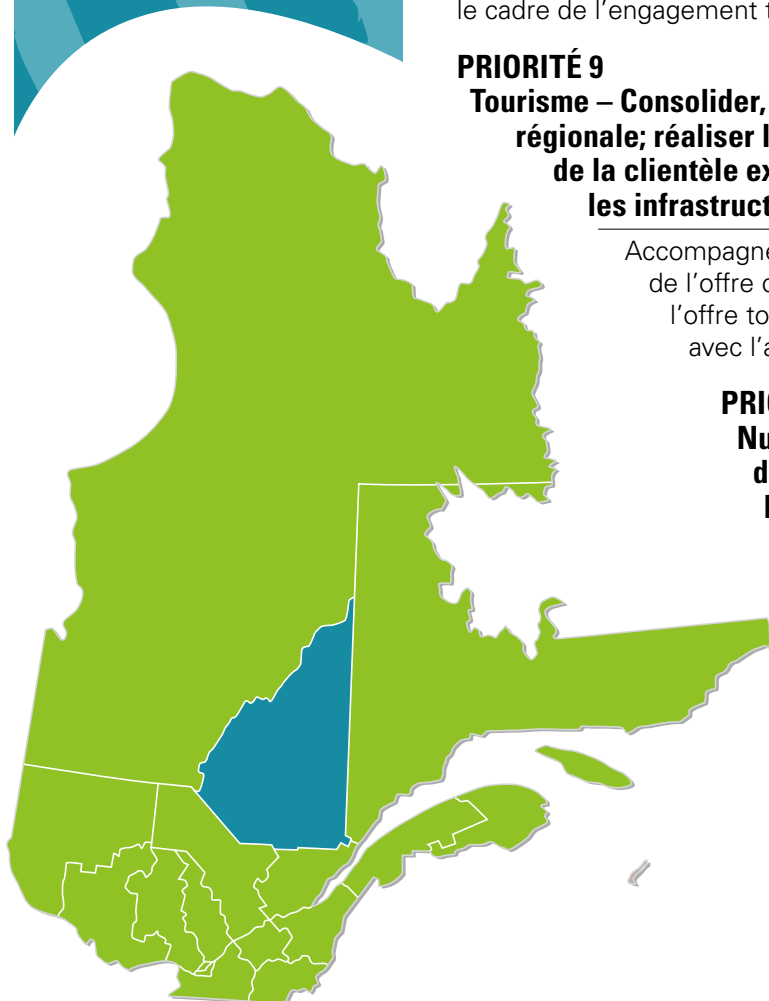
PRIORITÉ 10

Numérique – Favoriser l'appropriation du numérique et des nouvelles technologies par les entreprises; stimuler l'essor de l'industrie du cinéma court et de la créativité numérique

Soutenir des projets numériques porteurs et innovants.

Participer à une table du numérique à la suite de sa mise en place.

Encourager l'implantation du Hub créatif régional.



Capitale-Nationale (03)

PRIORITÉ 3

Développer les infrastructures touristiques

Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale (ATR).

Contribuer au développement de Québec comme ville créative de l'UNESCO (mesure 29 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023).

PRIORITÉ 5

Assurer la mise en œuvre de l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale

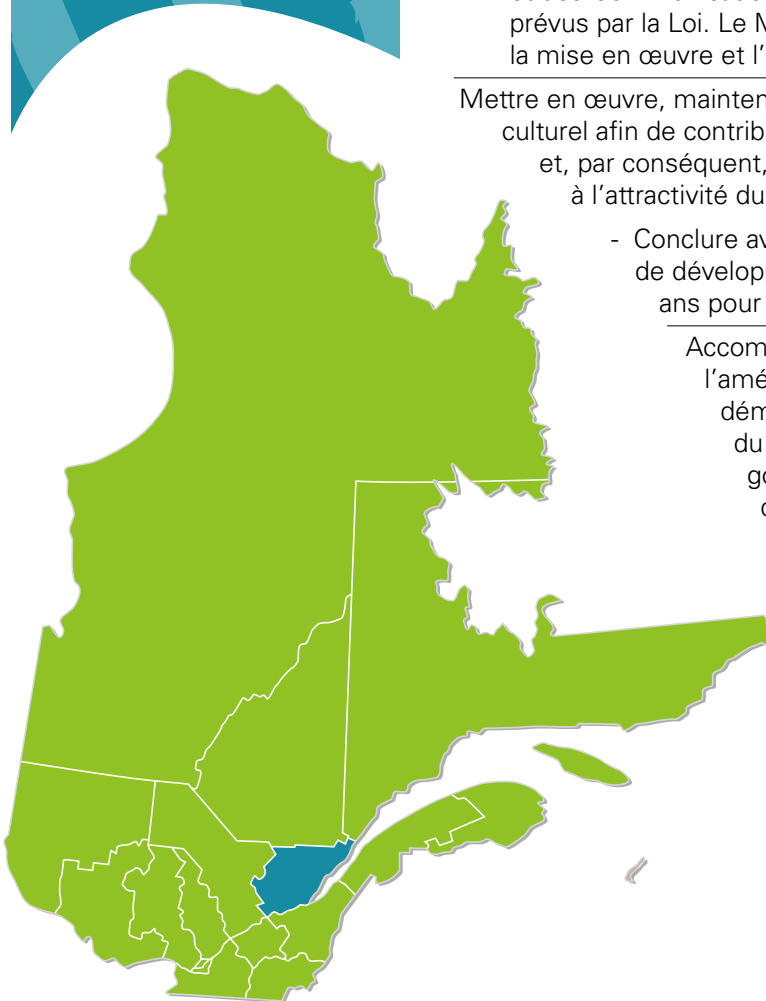
Poursuivre la mise en œuvre de la Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec en augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la capitale nationale.

- Le MCC et la Ville ont signé le 25 juillet 2017 l'Entente de délégation de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.
- La Loi sur le patrimoine culturel a été modifiée afin que la Ville de Québec exerce certains pouvoirs du ministre de la Culture et des Communications au regard des autorisations de travaux prévus par la Loi. Le MCC accompagne la Ville de Québec dans la mise en œuvre et l'exercice de ces nouveaux pouvoirs.

Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.

- Conclure avec la Ville de Québec une nouvelle entente de développement culturel d'une durée de trois ans pour les années 2018-2021.

Accompagner la Ville de Québec pour intégrer l'aménagement culturel du territoire dans sa démarche de planification en aménagement du territoire selon la mesure 24 du Plan d'action gouvernemental pour alléger le fardeau administratif des municipalités inscrites dans l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale.



Mauricie (04)

PRIORITÉ 1

Accroître la population de la Mauricie

Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.

Accompagner les organismes et les partenaires admissibles aux programmes d'aide financière du MCC pour une offre culturelle riche et diversifiée.

PRIORITÉ 2

Assurer l'occupation du territoire par le développement de communautés dynamiques et en santé, notamment pour les jeunes, les personnes âgées et les milieux éloignés ou dévitalisés

Maintenir les ententes de développement culturel avec des actions variées et adaptées aux réalités de chacun des territoires de la Mauricie.

Conserver une offre de loisir culturel pour les 12-30 ans convenue dans le cadre de l'entente avec l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS).

Conclure une entente permettant de maintenir et de stimuler les actions prioritaires axées, entre autres, vers les milieux scolaires, la langue, la présence autochtone dans les espaces publics, etc.

PRIORITÉ 3

Réduire les inégalités sociales

Favoriser l'inclusion sociale par l'accès et la participation aux activités culturelles pour les populations vulnérables et marginalisées.

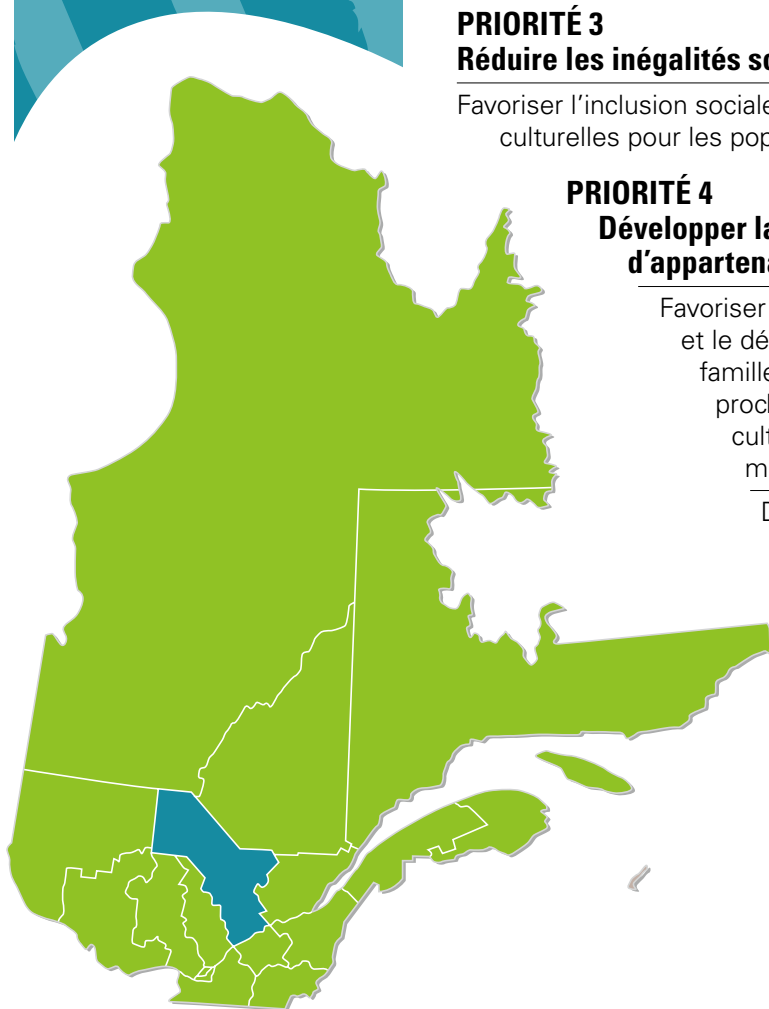
PRIORITÉ 4

Développer la fierté et le sentiment d'appartenance à la Mauricie

Favoriser une concertation régionale visant la bonification et le développement de l'offre culturelle destinée aux familles. Onze actions seront déployées dans les trois prochaines années visant trois types d'équipements culturels, soit les bibliothèques publiques, les institutions muséales et les diffuseurs de la région de la Mauricie.

Développer les connaissances culturelles des citoyens et mettre en valeur le patrimoine culturel de la Mauricie, notamment par des services-conseils.

Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale (ATR).



PRIORITÉ 5

Protéger et améliorer la qualité de l'environnement, des écosystèmes naturels et des milieux de vie

S'assurer que les projets financés dans le cadre des ententes de développement culturel aient des retombées positives sur les citoyens (ex. : pianos publics, vélos musicaux, animations des parcs).

Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.

PRIORITÉ 6

Intensifier la diversification de l'économie, notamment au sein des secteurs porteurs et d'avenir

Accompagner le développement de projets numériques et développer l'expertise des organismes et des ressources culturelles.

Accompagner les milieux pour la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale (ATR).

PRIORITÉ 7

Consolider et soutenir la croissance des entreprises existantes

Contribuer à la pérennité et au soutien des organismes culturels avec la mesure Mécénat Placements Culture.

PRIORITÉ 11

Améliorer la qualification de la main-d'œuvre

Soutenir le développement des compétences des travailleurs culturels et des artistes professionnels visés par les deux lois sur le statut professionnel des artistes grâce à une aide financière octroyée par le MCC pour la coordination de la formation continue et à des budgets rendus disponibles par Emploi-Québec pour les activités de formation continue et de perfectionnement répondant aux besoins du milieu culturel en lien avec les exigences des pratiques artistiques ou du marché du travail, dans le cadre de l'engagement tripartite pour la formation continue en culture.

PRIORITÉ 12

Favoriser la persévérance et la réussite scolaire ainsi que le retour aux études

Rapprocher la culture des jeunes et de la collectivité, notamment par la relation entre la culture et l'éducation, en soutenant l'amélioration de l'offre de sorties et d'activités culturelles pour la petite enfance et tout au long du parcours éducatif, en collaborant avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Famille.

Maintenir le partenariat avec l'URLS de la Mauricie pour l'offre de loisir culturel en parascolaire.

Mettre en place un « Continuum des arts », c'est-à-dire un accompagnement dans le milieu scolaire, les centres de la petite enfance et les résidences pour aînés facilitant les contacts des jeunes et des moins jeunes avec la culture, notamment grâce à la mise en réseau et au partage des ressources et des équipements culturels locaux.

PRIORITÉ 1

Soutenir des stratégies pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée des entreprises

Soutenir le développement des compétences des travailleurs culturels et des artistes professionnels visés par les deux lois sur le statut professionnel des artistes grâce à une aide financière octroyée par le MCC pour la coordination de la formation continue et à des budgets rendus disponibles par Emploi-Québec pour les activités de formation continue et de perfectionnement répondant aux besoins du milieu culturel en lien avec les exigences des pratiques artistiques ou du marché du travail, dans le cadre de l'engagement tripartite pour la formation continue en culture.

Accompagner le développement de projets numériques et le développement de l'expertise des organismes et des ressources culturelles.

PRIORITÉ 3

Mettre en place les conditions gagnantes pour favoriser l'attraction d'entreprises

Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.

PRIORITÉ 5

Maintenir et développer des initiatives régionales et concertées en matière de développement culturel, touristique, sportif et de loisir et faciliter l'offre d'activités

Favoriser, à travers les ententes de développement culturel, le développement d'un projet régional en culture.

Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création.

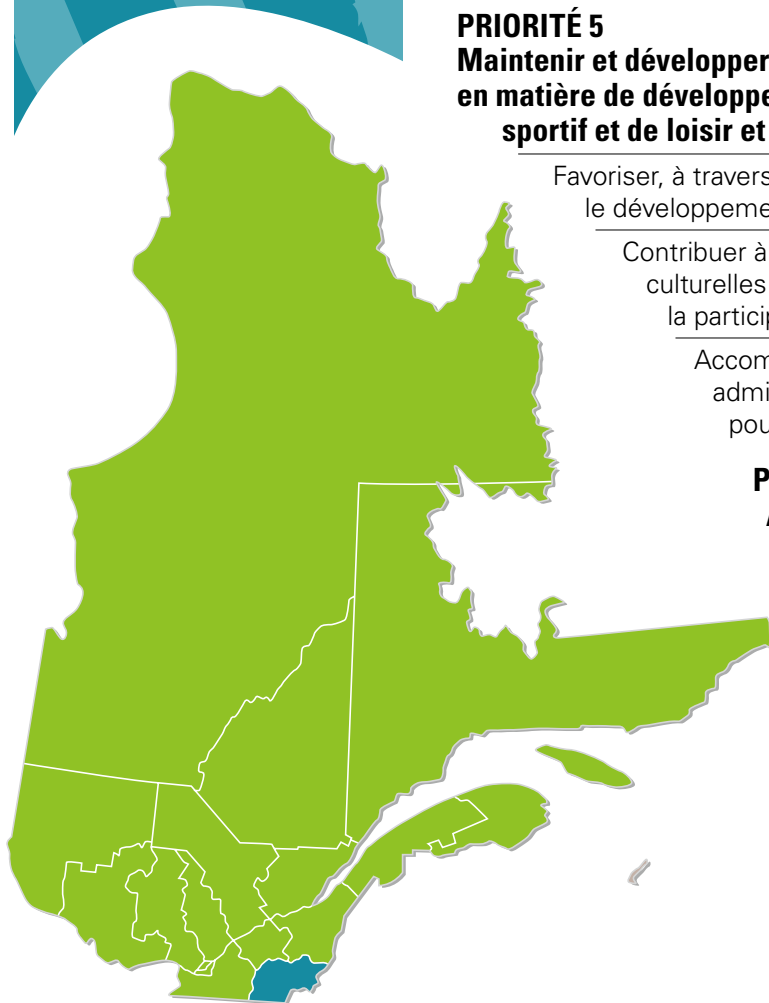
Accompagner les organismes et les partenaires admissibles aux programmes d'aide financière du MCC pour une offre culturelle riche et diversifiée.

PRIORITÉ 6

Attirer et intégrer de nouveaux citoyens dans la région de l'Estrée

Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.

Accompagner les organismes et les partenaires admissibles aux programmes d'aide financière du MCC pour une offre culturelle riche et diversifiée.



PRIORITÉ 8

Augmenter la diplomation et la qualification des jeunes Estriens et lutter contre le décrochage scolaire

Accompagner des actions culturelles en animation du livre et de la lecture ainsi qu'en promotion et valorisation de la langue française dans les ententes de développement culturel.

Participer au comité de travail sur la lecture et le livre en lien avec le Projet pour la réussite éducative en Estrie.

Rapprocher la culture des jeunes et de la collectivité, notamment par la relation entre la culture et l'éducation, en soutenant l'amélioration de l'offre de sorties et d'activités culturelles pour la petite enfance et tout au long du parcours éducatif, en collaborant avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Famille.

PRIORITÉ 10

Développer une culture d'information des citoyens sur des sujets d'intérêt pour leur communauté afin de favoriser leur implication

Offrir un service-conseil et accompagner les médias communautaires des différents territoires.

Accompagner l'adaptation numérique des entreprises de la presse écrite par des appels de projets.

PRIORITÉ 11

Favoriser l'expression d'une culture entrepreneuriale forte

Accompagner les organismes culturels dans le développement de différents projets afin de leur permettre de diversifier leurs revenus (transfert de bonnes pratiques, mutualisation des ressources, revenus autonomes).

PRIORITÉ 13

Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale

Joindre des clientèles vulnérables en soutenant le projet VitaCité dans l'entente de développement culturel de la Ville de Sherbrooke avec Culture du cœur.

Favoriser l'inclusion sociale par l'accès et la participation aux activités culturelles pour les populations vulnérables et marginalisées.

PRIORITÉ 16

Conserver et protéger les milieux naturels

Soutenir dans les ententes de développement culturel des actions visant la mise en valeur et l'interprétation des paysages.

Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.

Montréal (06)

PRIORITÉ 1

Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole

Intégrer à la Politique culturelle du Québec – *Partout, la culture* un objectif misant sur l'énergie culturelle de Montréal, métropole du Québec.

Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.

- Conclure avec la Ville de Montréal une nouvelle entente de développement culturel d'une durée de trois ans pour les années 2018-2021.

Poursuivre les discussions avec la Ville de Montréal pour l'élaboration d'une entente de délégation de l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux publics.

PRIORITÉ 4

Améliorer l'intégration des nouvelles populations

Favoriser le développement des publics issus de l'immigration et promouvoir la diversité culturelle.

Mettre en œuvre la Stratégie de promotion et de valorisation du français.

PRIORITÉ 6

Offrir un environnement sécuritaire et épanouissant pour les membres des peuples autochtones

Favoriser l'inclusion des artistes et des publics autochtones dans tous les secteurs culturels.

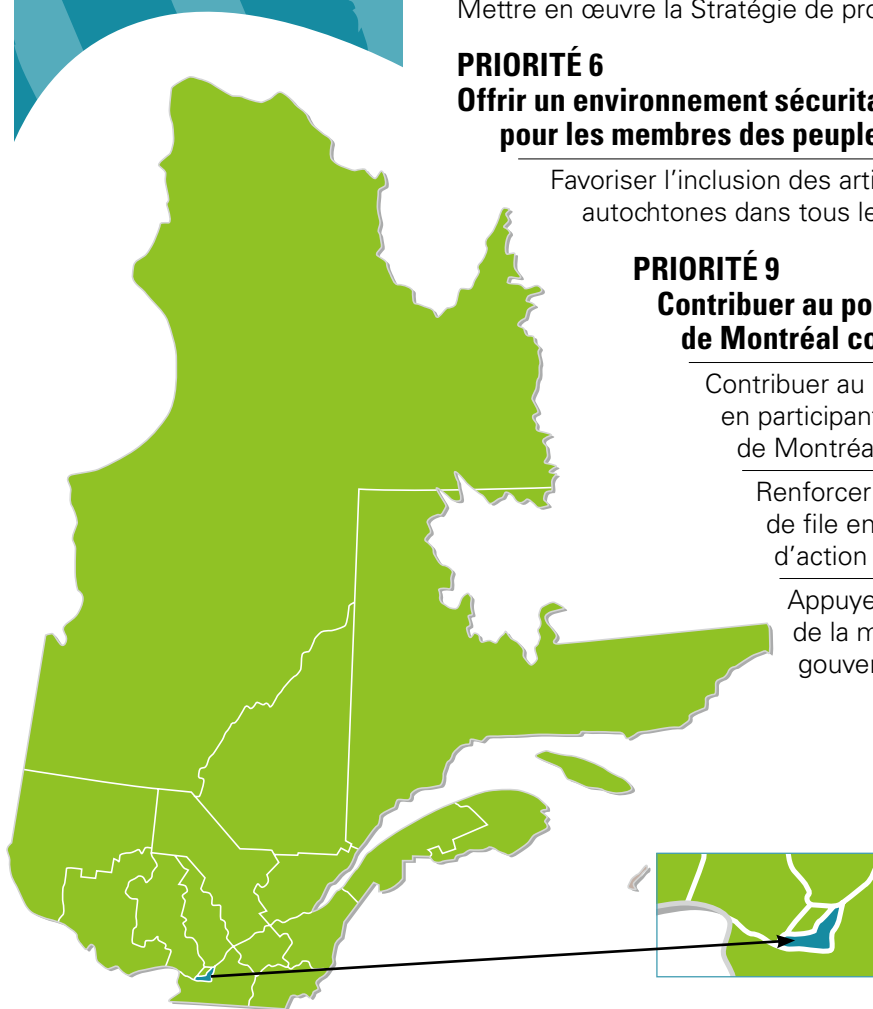
PRIORITÉ 9

Contribuer au positionnement et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle

Contribuer au rayonnement de Montréal, notamment en participant aux travaux du Secrétariat général de Montréal, métropole culturelle.

Renforcer la reconnaissance de Montréal comme chef de file en créativité numérique (mesure 32 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023).

Appuyer l'essor de grandes institutions culturelles de la métropole (mesure 33 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023).



Outaouais (07)

PRIORITÉ 1

Favoriser un développement arrimé des milieux ruraux et urbains et consolider l'identité régionale

Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.

- Porter une attention particulière aux collaborations entre citoyens et organismes issus de différents milieux dans la mise en œuvre des actions inscrites dans les ententes de développement culturel.

Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel.

Développer et renforcer les liens avec les communautés autochtones sur le territoire.

PRIORITÉ 2

Renforcer la position concurrentielle de l'Outaouais à l'égard de sa situation frontalière

Accompagner nos partenaires pour la mise en œuvre de partenariats ou de projets avec des organismes de l'Ontario dans le cadre des ententes de développement culturel ou lors d'appels de projets (Programme d'échanges culturels Québec-Ontario).

PRIORITÉ 5

Développer l'offre culturelle et assurer son accessibilité

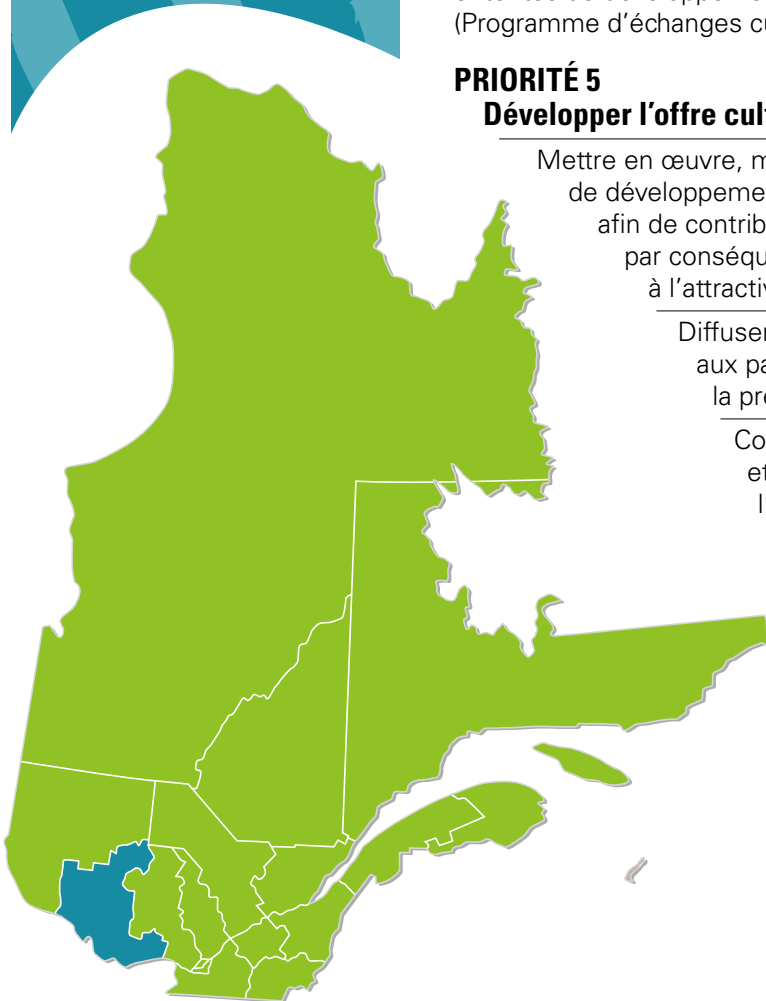
Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.

Diffuser les nouvelles orientations et possibilités aux partenaires et les accompagner dans la présentation de projets.

Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création.

Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.

Appuyer la région dans sa réflexion sur la découvrabilité de l'offre culturelle régionale et sur les outils de communication.



PRIORITÉ 6

Favoriser la création d'entreprises et la culture entrepreneuriale tant en milieu rural qu'urbain

PRIORITÉ 7

Soutenir la diversification économique et l'innovation

Soutenir le développement des compétences des travailleurs culturels et des artistes professionnels visés par les deux lois sur le statut professionnel des artistes grâce à une aide financière octroyée par le MCC pour la coordination de la formation continue et à des budgets rendus disponibles par Emploi-Québec pour les activités de formation continue et de perfectionnement répondant aux besoins du milieu culturel en lien avec les exigences des pratiques artistiques ou du marché du travail, dans le cadre de l'engagement tripartite pour la formation continue en culture.

PRIORITÉ 8

Favoriser le développement touristique de la région

Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale (ATR).

Accompagner le réseau muséal de la région.

Appuyer la région dans sa réflexion sur la découvrabilité de l'offre culturelle régionale et sur la refonte des outils de communication.

PRIORITÉ 11

Encourager la persévérance scolaire et la formation d'une main-d'œuvre qualifiée

Rapprocher la culture des jeunes et de la collectivité, notamment par la relation entre la culture et l'éducation, en soutenant l'amélioration de l'offre de sorties et d'activités culturelles pour la petite enfance et tout au long du parcours éducatif, en collaborant avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Famille.

Participer à la Table Éducation Outaouais et maintenir l'implication du Ministère dans plusieurs comités et initiatives de ce regroupement régional d'intervenants du milieu de l'éducation.

Encourager des actions dans les ententes de développement culturel qui visent des clientèles sous-représentées, notamment la petite enfance, une clientèle devant être priorisée afin de contribuer à prévenir le décrochage.

Poursuivre le financement de la filière de formation artistique professionnelle avec le programme Aide au fonctionnement pour les organismes de formation en art.

Abitibi-Témiscamingue (08)

PRIORITÉ 2

Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu

Rapprocher la culture des jeunes et de la collectivité, notamment par la relation entre la culture et l'éducation, en soutenant l'amélioration de l'offre de sorties et d'activités culturelles pour la petite enfance et tout au long du parcours éducatif, en collaborant avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Famille.

Poursuivre le financement de la filière de formation artistique professionnelle avec le programme Aide au fonctionnement pour les organismes de formation en art.

Soutenir le développement des compétences des travailleurs culturels et des artistes professionnels visés par les deux lois sur le statut professionnel des artistes grâce à une aide financière octroyée par le MCC pour la coordination de la formation continue et à des budgets rendus disponibles par Emploi-Québec pour les activités de formation continue et de perfectionnement répondant aux besoins du milieu culturel en lien avec les exigences des pratiques artistiques ou du marché du travail, dans le cadre de l'engagement tripartite pour la formation continue en culture.

PRIORITÉ 3

Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants

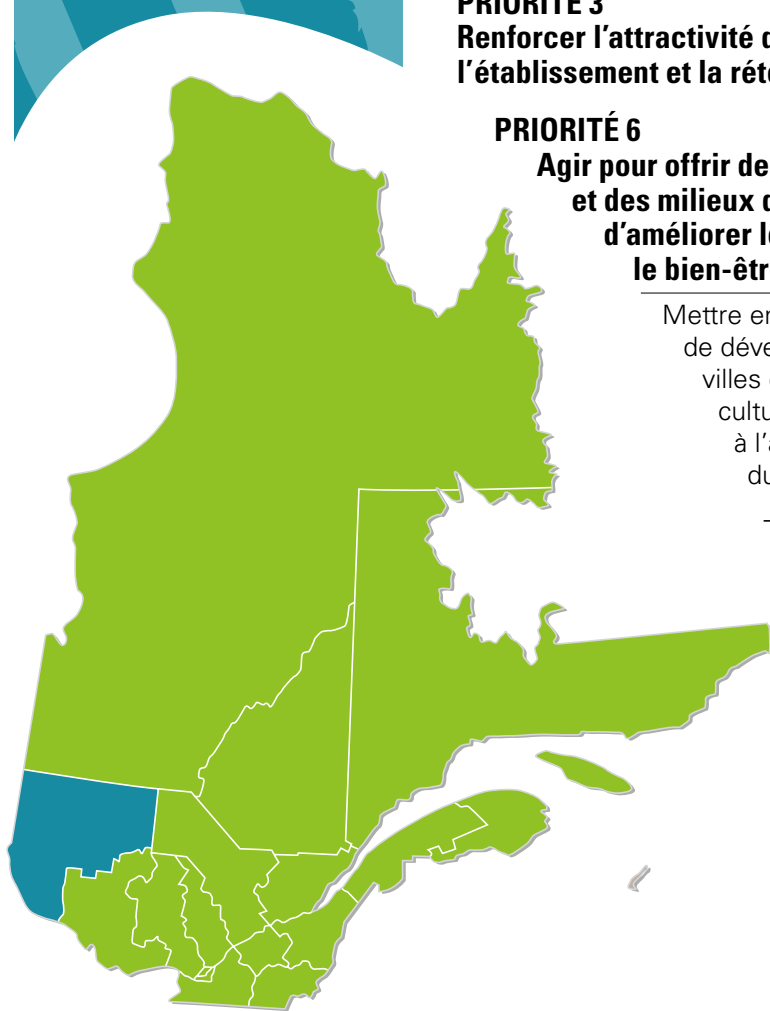
PRIORITÉ 6

Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de notre population

Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.

- Accompagner les projets culturels qui concourent à la promotion de la langue française auprès de l'ensemble des citoyens et plus particulièrement auprès des personnes dont la langue maternelle est autre que le français.
- Encourager la réalisation de projets favorisant des collaborations entre différents milieux (santé, communautaire, immigration, etc.).

Collaborer à la gestion de l'entente régionale avec Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue pour la gestion des Rendez-vous jeunesse du loisir culturel.



Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création.

Promouvoir l'inclusion d'action en développement de publics, notamment auprès des nouveaux arrivants, dans le cadre du programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales.

PRIORITÉ 4

Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations

Conclure une entente réunissant plusieurs acteurs régionaux permettant de maintenir et de stimuler les actions dirigées vers le rapprochement entre les peuples afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec les Premières Nations du territoire.

Inclure des projets mettant en relief la culture des Premiers Peuples à l'intérieur des ententes de développement culturel conclues avec les municipalités de la région.

Participer à des actions prioritaires axées, entre autres, vers les milieux scolaires, la langue, la présence autochtone dans les espaces publics, etc. (Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits).

PRIORITÉ 5

Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale

Participer à des rencontres des concertations intersectorielles dans la région et démontrer l'incidence de la culture sur le développement régional.

Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale (ATR).

Appuyer la région dans sa réflexion sur la découvrabilité de l'offre culturelle régionale et sur la refonte des outils de communication.

Accompagner le réseau muséal de la région.

Accompagner, grâce à l'entente de développement culturel avec la Ville d'Amos et de la MRC d'Abitibi, le projet du parc hydrique dans le secteur de la MRC d'Abitibi, une initiative qui lie les milieux touristiques et culturels incorporant les arts, le numérique et le patrimoine.

Côte-Nord (09)

PRIORITÉ 5

Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement

Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création.

Accompagner les écoles de danse et de musique pour les jeunes.

Accompagner les médias communautaires de la Côte-Nord.

Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale (ATR).

Accentuer ses actions afin de favoriser l'accès à la culture pour les clientèles jeunesse, les aînés et les clientèles vulnérables.

Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel.

Collaborer plus étroitement avec les différents intervenants socioéconomiques pour que la culture rayonne partout sur le territoire.

Collaborer avec tous les intervenants municipaux et ceux des communautés autochtones afin que l'ensemble du territoire soit couvert par une entente de développement culturel (EDC).



Nord-du-Québec (10)

PRIORITÉ 1

Positionner le tourisme et l'identité culturelle comme levier de développement socioéconomique

Poursuivre les partenariats dans le cadre des ententes de développement culturel avec l'Administration régionale Baie-James (entente régionale) en 2017-2018 et avec la Ville de Chibougamau en 2017-2020. Ainsi, les plans d'action de ces ententes proposent des activités assurant l'acquisition de connaissances, la préservation et la mise en valeur des éléments caractéristiques de la Jamésie.

Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel

- Favoriser le développement de connaissances sur l'histoire régionale.

Poursuivre les initiatives de concertation avec le milieu touristique afin d'intégrer des éléments culturels (patrimoine, arts, etc.) à l'offre touristique régionale.

Appuyer la région dans sa réflexion sur la découvrabilité de l'offre culturelle régionale et sur la refonte des outils de communication.

Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.

PRIORITÉ 2

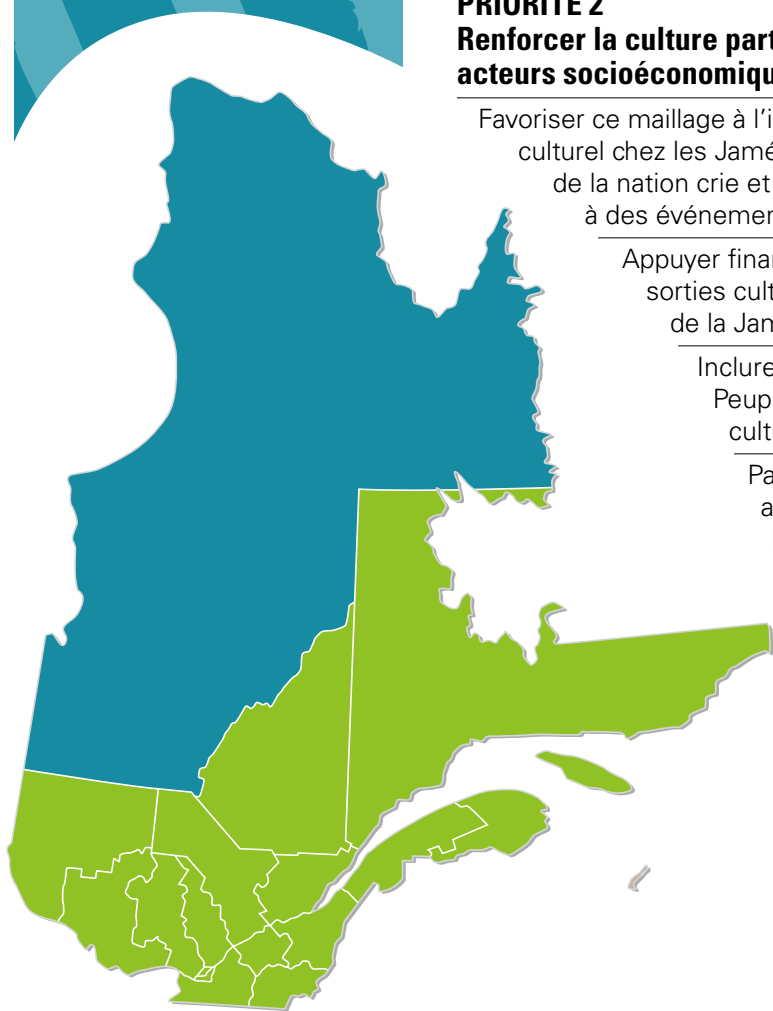
Renforcer la culture partenariale entre les Cris et les acteurs socioéconomiques jamésiens

Favoriser ce maillage à l'intérieur des ententes de développement culturel chez les Jamésiens ainsi qu'avec le Gouvernement de la nation crie et encourager la participation d'artistes cris à des événements jamésiens culturels ou autres.

Appuyer financièrement les commissions scolaires pour que les sorties culturelles permettent annuellement à plusieurs élèves de la Jamésie de visiter l'Institut culturel cri Aanischaaukamikw.

Inclure des projets mettant en relief la culture des Premiers Peuples à l'intérieur des ententes de développement culturel conclues avec les municipalités de la région.

Participer à des actions prioritaires axées, entre autres, vers les milieux scolaires, la langue, la présence autochtone dans les espaces publics, etc. (Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits).



PRIORITÉ 3

Diminuer l'isolement de la Jamésie, ses villes et localités en agissant sur les fronts du transport et des nouvelles technologies

Inciter, à travers les programmes d'aide au fonctionnement, les clients partenaires à développer une présence accrue sur le web et à développer des projets en numérique dans leur plan d'action.

Maintenir l'aide financière aux médias communautaires qui soutient deux radios de la région, favorisant ainsi l'accès à l'information locale et régionale.

PRIORITÉ 4

Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles

Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.

Gaspésie (11)

PRIORITÉ 1

Dynamiser l'occupation et la vitalité du territoire en vue de renverser la tendance démographique de la région

Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan régional concerté de démographie durable.

Accompagner les municipalités et les MRC dans l'élaboration d'une première politique culturelle afin de conclure éventuellement des ententes de développement culturel.

Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.

Accompagner, conseiller et orienter l'ensemble des intervenants de la région dans la réalisation de projets culturels.

PRIORITÉ 2

Soutenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Contribuer à l'élaboration des politiques intégrées incluant les volets sociaux, familiaux, communautaires et culturels dans un objectif de cohérence et de complémentarité des actions.

Accompagner des projets culturels proposés par des organismes à but non lucratif travaillant avec et pour diverses clientèles vulnérables ou marginalisées vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Encourager les organismes culturels à partager des espaces avec d'autres organismes communautaires et sociaux.

PRIORITÉ 3

Soutenir l'enseignement et la recherche en région

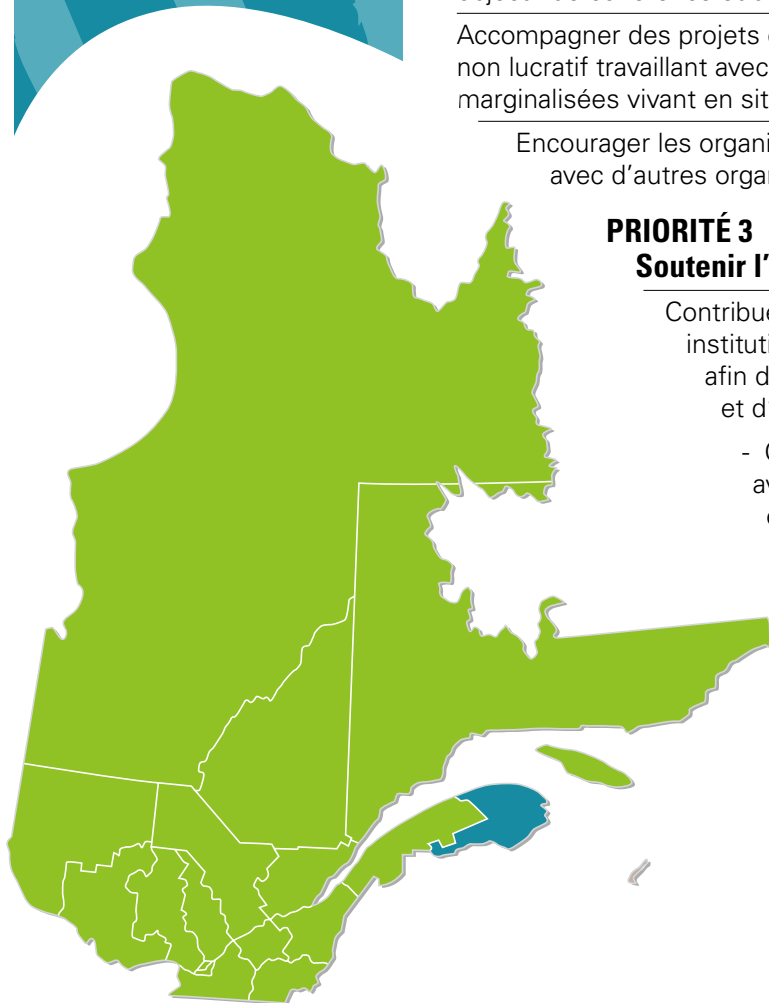
Contribuer à favoriser les partenariats avec les institutions régionales et organismes régionaux afin d'arrimer leurs activités de recherche et d'enseignement aux besoins de la région :

- Collaborer à la réalisation de partenariats avec l'Université du Québec à Rimouski et le Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable;
- Participer, avec les ministères concernés, à des tables de concertation intersectorielles afin de favoriser les projets orientés sur les besoins régionaux, notamment en culture.

PRIORITÉ 4

Participer au développement des activités de loisirs, de sports et de culture en région

Amplifier les efforts de réseautage et de concertation dans tous les secteurs de l'activité culturelle régionale.



Favoriser les activités culturelles hors les murs et encourager les partenaires à diffuser la culture à l'extérieur des lieux habituels dans l'objectif de rejoindre de larges publics, notamment par la médiation culturelle.

Accompagner les municipalités et les propriétaires dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de du patrimoine culturel de la région.

Appuyer les milieux municipaux dans l'acquisition de connaissances et la réalisation d'inventaires afin de rendre accessibles à la population les données sur le patrimoine culturel gaspésien.

Organiser des rencontres de sensibilisation à la protection du patrimoine culturel régional pour les ministères et organismes.

PRIORITÉ 6

Assurer, de façon fiable et efficace, le transport des personnes, des marchandises et des informations sur l'ensemble du territoire

Afin de respecter l'intégrité des paysages :

- Relancer le Comité paysage et mettre de l'avant la charte des paysages de la Gaspésie comme outil de sensibilisation et de gestion des paysages;
- Sensibiliser le plus d'acteurs possibles à la question de la préservation et de la mise en valeur des paysages par les conférences administratives régionales (CAR) aménagement.

PRIORITÉ 7

Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne et le tourisme

Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale (ATR).

- Sensibiliser et accompagner les partenaires dans la mise en valeur du patrimoine gaspésien, plus particulièrement les paysages, le patrimoine immobilier et le patrimoine immatériel.

Îles-de-la-Madeleine (11)

PRIORITÉ 1

Renverser la tendance démographique

Participer à la mobilisation des partenaires, en collaboration étroite avec la Municipalité des Îles, afin de faire de la culture un facteur attractif pour ceux souhaitant s'établir dans la région et un facteur de rétention pour les nouveaux arrivants. Cette action pourra s'appuyer sur les différents programmes d'aide financière du Ministère adaptés en fonction du décret gouvernemental sur l'insularité de la région.

PRIORITÉ 4

Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable

Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel.

- Dans un contexte d'érosion des berges qui menace grandement le patrimoine bâti (site patrimonial classé de La Grave) ainsi que le patrimoine archéologique (patrimoine côtier et épaves) des Îles, mettre sur pied des projets de sensibilisation et de sauvegarde du patrimoine en collaboration, notamment avec le Centre de conservation du Québec (CCQ) et la direction de l'archéologie.
- Poursuivre l'appui à la municipalité dans la réalisation de son projet paysage visant une meilleure gestion de ces derniers.

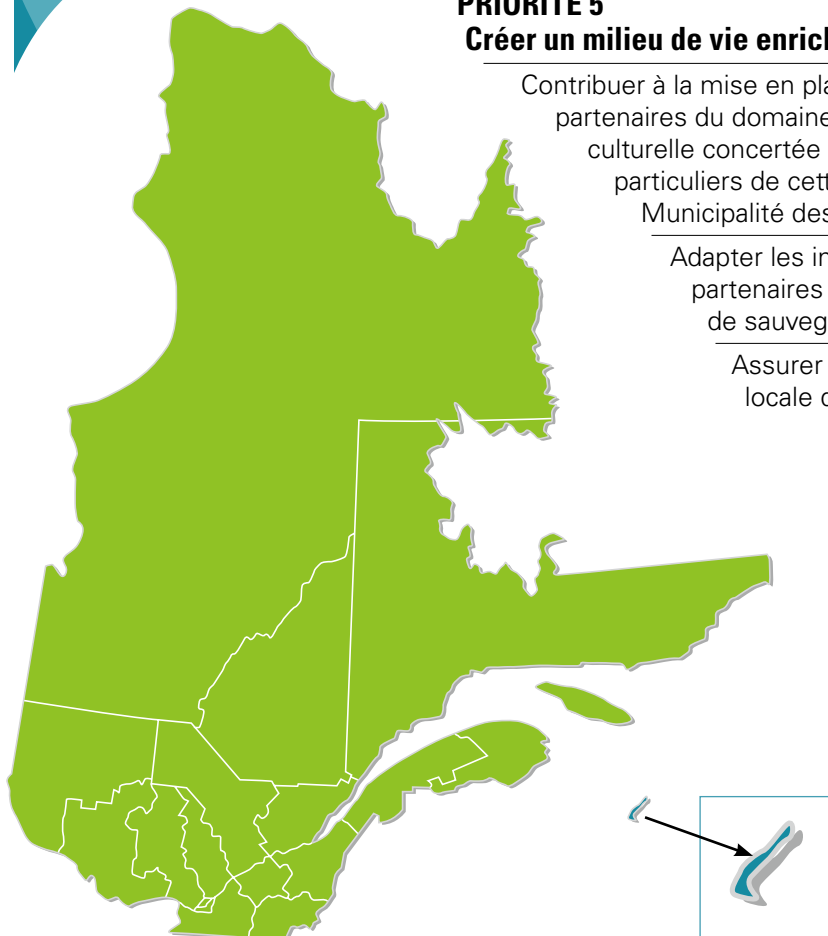
PRIORITÉ 5

Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant

Contribuer à la mise en place d'une entente impliquant plusieurs partenaires du domaine culturel afin de développer une offre culturelle concertée et structurante en lien avec les besoins particuliers de cette région insulaire (BAnQ, CALQ, MCC, Municipalité des Îles, Tourisme Îles de la Madeleine).

Adapter les interventions du MCC et encourager les partenaires à adapter les leurs dans l'élaboration de projets de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine.

Assurer la prise en compte des besoins de la population locale dans les projets de tourisme culturel.



Chaudière-Appalaches (12)

PRIORITÉ 1

Faire de l'innovation et du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en mettant en place des mécanismes de collaboration interMRC pour le développement régional

Collaborer aux initiatives régionales de travail concerté en matière de développement culturel.

Favoriser les rapprochements entre les MRC et les organismes culturels de la région en accompagnant ceux-ci dans le développement de partenariats et de projets communs.

Organiser annuellement une journée d'information et de réseautage pour les agents culturels de la Chaudière-Appalaches.

Instaurer une journée de travail visant à développer des actions concertées dans le domaine culturel.

Accompagner des projets culturels régionaux qui touchent plusieurs MRC et villes détenant une entente de développement culturel.

PRIORITÉ 7

Mettre en valeur et donner accès à la culture

Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.

Accompagner les milieux municipaux dans leur démarche d'élaboration d'une politique culturelle et d'un plan d'action déterminant les priorités d'intervention du milieu concerné en matière de développement culturel.

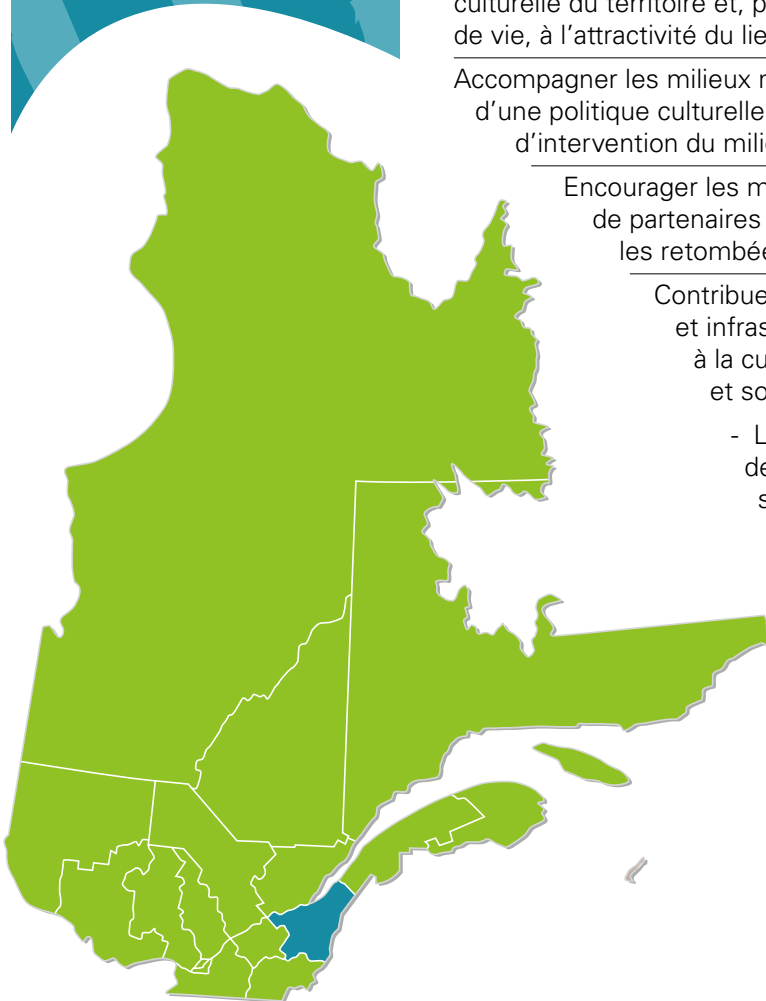
Encourager les milieux qui souhaiteraient inclure la participation de partenaires privés dans ces ententes afin de maximiser les retombées des investissements publics.

Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création.

- Le MCC s'engage à viser l'amélioration de la desserte en équipements culturels du secteur sud de la région avec la collaboration des MRC et des municipalités concernées.

Rapprocher la culture des jeunes et de la collectivité, notamment par la relation entre la culture et l'éducation, en soutenant l'amélioration de l'offre de sorties et d'activités culturelles pour la petite enfance et tout au long du parcours éducatif, en collaborant avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Famille.

Accompagner les organismes et les partenaires admissibles aux programmes d'aide financière du MCC pour une offre culturelle riche et diversifiée.



PRIORITÉ 8

Bâtir une identité Chaudière-Appalaches forte et développer le sentiment d'appartenance à la région

Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.

- Accompagner les milieux qui souhaiteraient caractériser leur territoire ou inventorier leurs composantes culturelles.
-

Accompagner les milieux qui souhaiteraient développer des outils ou des activités de sensibilisation visant à renforcer l'identité régionale.

Participer aux projets régionaux de mise en valeur des paysages initiés par le milieu.

Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.

Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel.

PRIORITÉ 12

Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir

Accompagner les services des bibliothèques municipales qui agissent souvent comme lieux privilégiés pour l'accès à la culture.

Accompagner les milieux intéressés à développer ou à maintenir un projet multifonctionnel intégrant une bibliothèque publique.

Laval (13)

PRIORITÉ 1

Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine

Participer à des comités ou à des tables de concertation.

Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.

Accompagner les organismes et les partenaires admissibles aux programmes d'aide financière du MCC pour une offre culturelle riche et diversifiée.

PRIORITÉ 3

Développer un nouveau modèle de services de proximité

Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création.

PRIORITÉ 4

Développer un pôle culturel phare à portée internationale au cœur du centre-ville : une culture qui rayonne au-delà de ses frontières

Participer à la définition d'un pôle culturel phare.

Accompagner des projets numériques porteurs et innovants.

PRIORITÉ 5

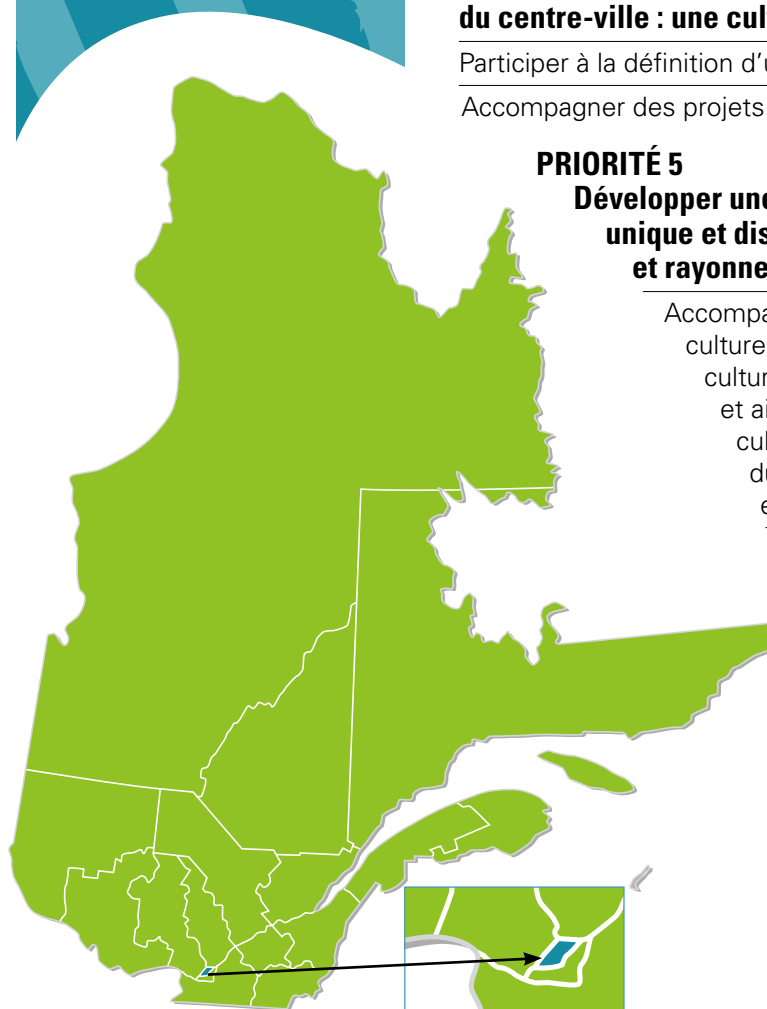
Développer une offre mettant en valeur le caractère unique et distinctif de Laval et le positionnement et rayonnement stratégique de la culture lavalloise

Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.

Participer à la définition de l'identité culturelle et patrimoniale lavalloise.

Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel.

Contribuer à cette priorité en reconnaissant et en soutenant le Conseil régional de la culture de Laval grâce à son programme Aide au fonctionnement pour les organismes de regroupement.



Lanaudière (14)

PRIORITÉ 4

La mise en valeur et la promotion des biens et des produits régionaux, de la consommation responsable, de la saine gestion des matières résiduelles et de la valorisation d'une économie circulaire

Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.

Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel.

Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale (ATR).

PRIORITÉ 9

Le soutien au développement d'infrastructures et d'équipements culturels et touristiques

Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale (ATR).

Accompagner des projets numériques porteurs et innovants en lien avec le tourisme culturel.

Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création.

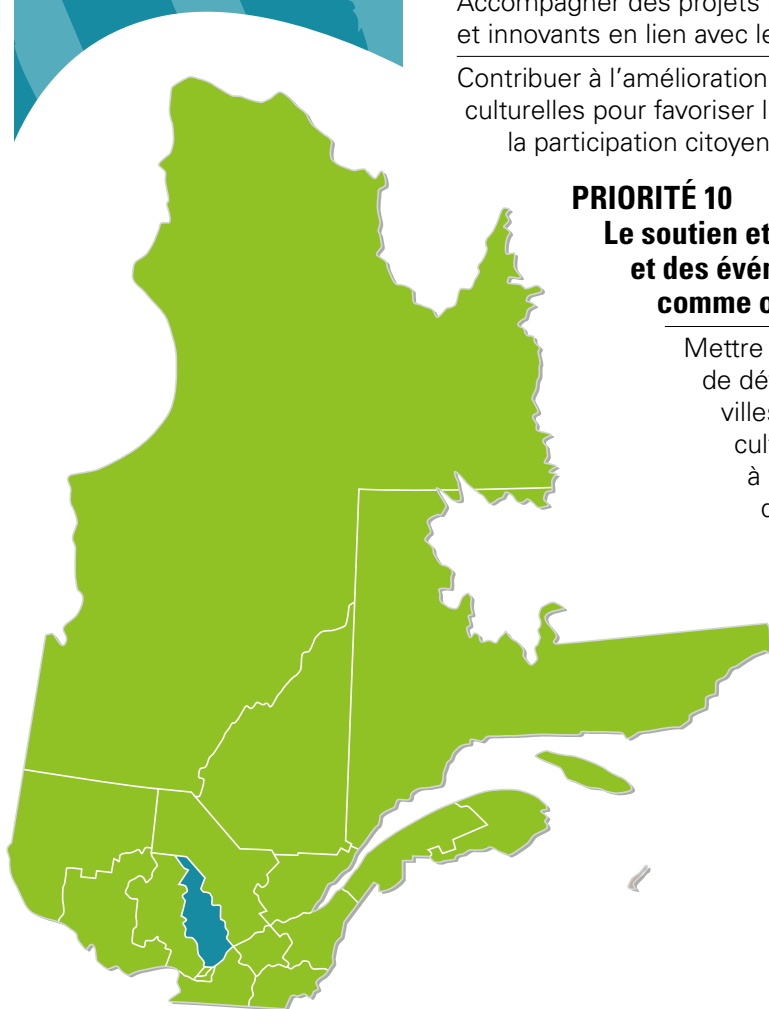
PRIORITÉ 10

Le soutien et la bonification des produits d'appels et des événements culturels et touristiques comme outils de rayonnement régional

Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.

- Participer à la définition de l'identité culturelle et patrimoniale régionale.

Favoriser le maintien d'une couverture médiatique locale de qualité par le programme Aide au fonctionnement pour les médias communautaires.



PRIORITÉ 11

La reconnaissance de pôles culturels structurants et de lieux de création et de diffusion afin de s'affirmer culturellement, d'améliorer l'accès à la culture et de soutenir les créateurs et les artistes

Accompagner les organismes et les partenaires admissibles aux programmes d'aide financière du MCC pour une offre culturelle riche et diversifiée.

- Favoriser les rapprochements entre les organismes culturels de la région.
-

Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création.

Rapprocher la culture des jeunes et de la collectivité, notamment par la relation entre la culture et l'éducation, en soutenant l'amélioration de l'offre de sorties et d'activités culturelles pour la petite enfance et tout au long du parcours éducatif, en collaborant avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Famille.

Favoriser la philanthropie culturelle et l'implication du privé dans le développement des arts et de la culture grâce à son programme Mécénat Placements Culture.

Promouvoir l'importance de la culture et l'apport des artistes à l'économie lanauchoise.

PRIORITÉ 13

La création d'environnements favorables au développement global des citoyens en priorisant la promotion des saines habitudes de vie dans une optique de prévention

Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.

Accompagner des projets culturels proposés par des organismes à but non lucratif travaillant avec et pour diverses clientèles vulnérables ou marginalisées vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Laurentides (15)

PRIORITÉ 2

Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens

Partager son expertise dans ses champs de compétence, par exemple en prenant part à des comités ou à des tables de concertation.

Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel.

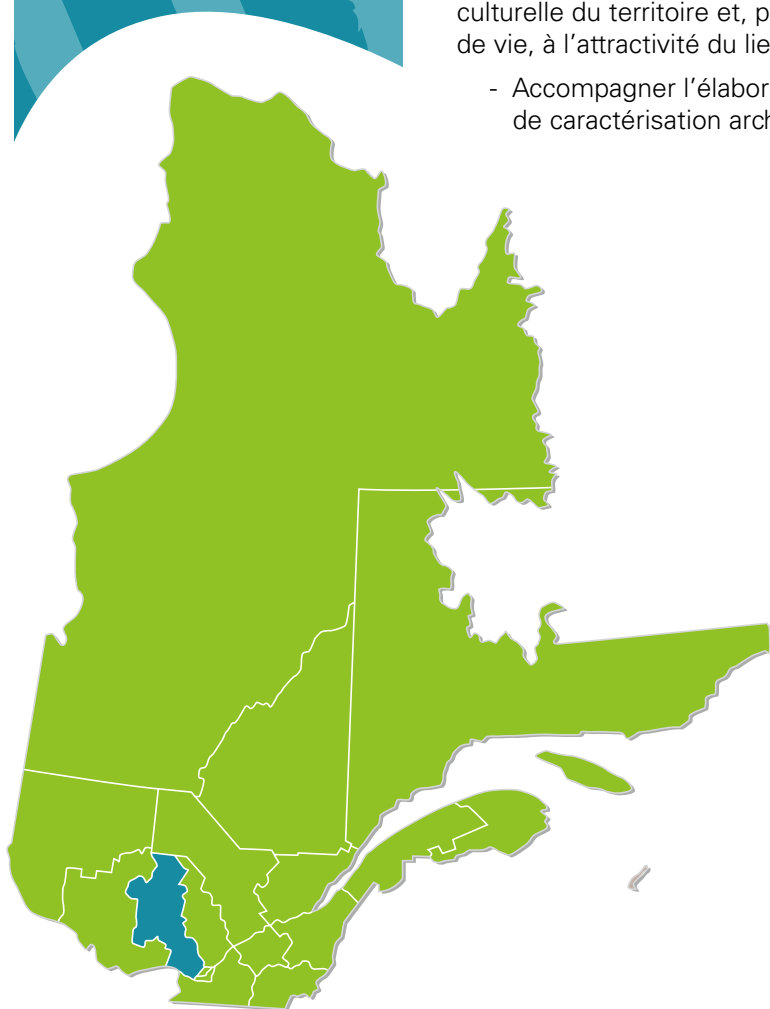
Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.

Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale (ATR).

Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création.

Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.

- Accompagner l'élaboration de diagnostics paysagers, d'études de caractérisation architecturale et d'inventaires du patrimoine culturel, etc.



Montérégie (16)

PRIORITÉ 2

Développer une identité rassembleuse par la culture

Accompagner le milieu dans la mise en place d'un fonds culturel régional.

Collaborer avec le milieu au développement d'outils pour diversifier et promouvoir l'offre culturelle.

Favoriser la concertation en vue d'un projet de citoyenneté culturelle des jeunes.

Accompagner l'élaboration d'un circuit muséal pour unir, bonifier et dynamiser l'offre et générer un meilleur achalandage.

Accompagner la région dans l'organisation d'un événement culturel panrégional.

Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel.

Accompagner le milieu pour documenter le patrimoine bâti et diffuser les connaissances sur le Répertoire du patrimoine culturel du Québec (RPCQ).

PRIORITÉ 4

Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale

S'assurer que la main-d'œuvre culturelle est prise en compte dans l'élaboration d'une approche globale.

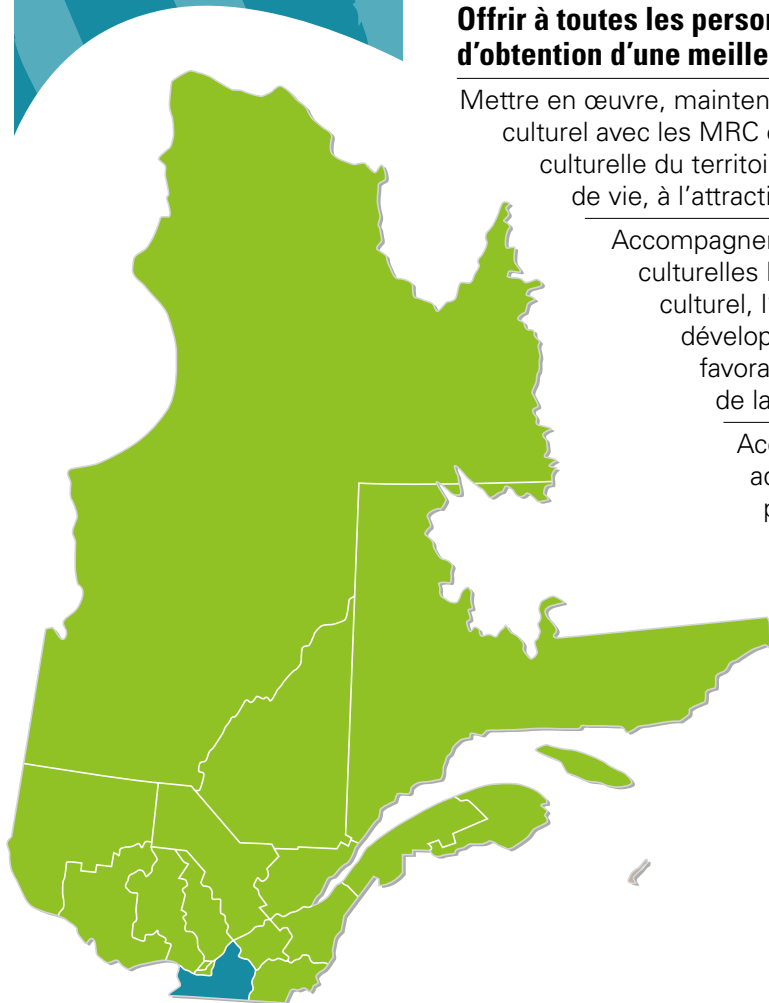
PRIORITÉ 5

Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie

Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.

Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.

Accompagner les organismes et les partenaires admissibles aux programmes d'aide financière du MCC pour une offre culturelle riche et diversifiée.





PRIORITÉ 7

Promouvoir et développer le tourisme

Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale (ATR).

- Accompagner des projets visant à bonifier l'offre culturelle le long du réseau cyclable afin de contribuer au développement du cyclotourisme en Montérégie.
- Accompagner des projets visant la caractérisation des paysages.
- Participer à la poursuite du plan de développement touristique du Richelieu par la valorisation du tourisme culturel.

Centre-du-Québec (17)

PRIORITÉ 1

Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales

Soutenir le développement des compétences des travailleurs culturels et des artistes professionnels visés par les deux lois sur le statut professionnel des artistes grâce à une aide financière octroyée par le MCC pour la coordination de la formation continue et à des budgets rendus disponibles par Emploi-Québec pour les activités de formation continue et de perfectionnement répondant aux besoins du milieu culturel en lien avec les exigences des pratiques artistiques ou du marché du travail, dans le cadre de l'engagement tripartite pour la formation continue en culture.

PRIORITÉ 2

Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région

Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.

PRIORITÉ 3

Prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunications

Accompagner des projets numériques porteurs et innovants.

PRIORITÉ 4

Valoriser le milieu agricole

Sensibiliser la population aux paysages et au patrimoine agricole dans les milieux ruraux dans le cadre des plans de développement de la zone agricole (PDZA).

PRIORITÉ 5

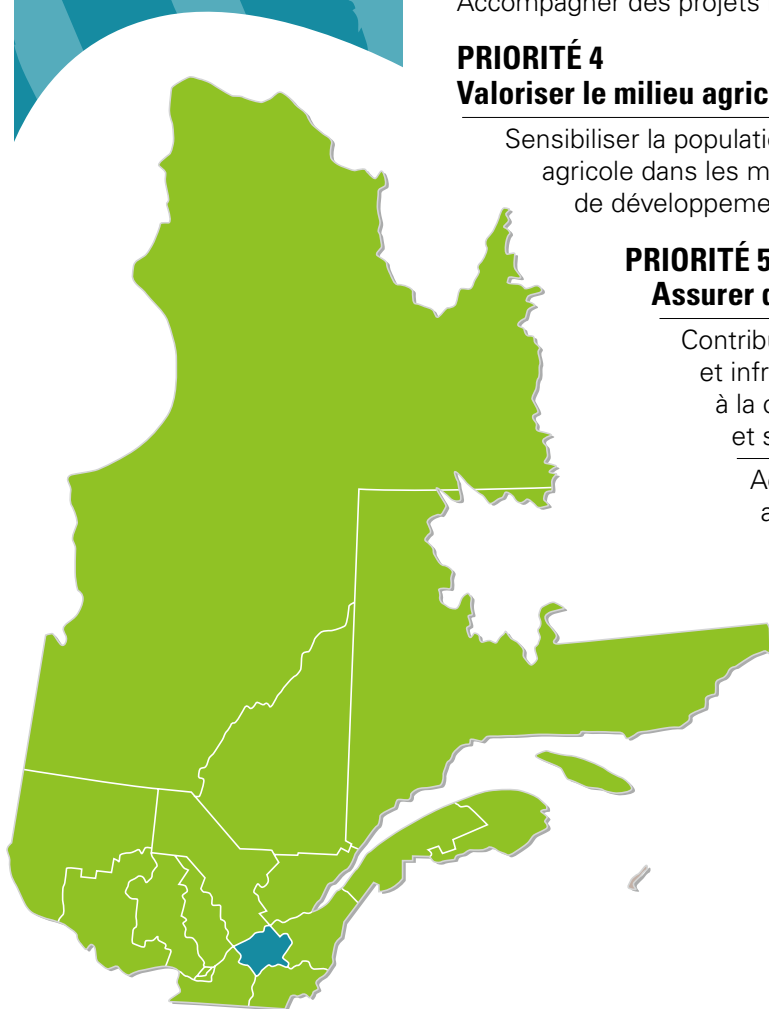
Assurer des services de proximité

Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création.

Accompagner les organismes et les partenaires admissibles aux programmes d'aide financière du MCC pour une offre culturelle riche et diversifiée.

Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.

Accompagner des projets culturels proposés par des organismes à but non lucratif travaillant avec et pour diverses clientèles vulnérables ou marginalisées vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.



Conclure une entente permettant de maintenir et de stimuler les actions prioritaires axées, entre autres, vers les milieux scolaires, la langue, la présence autochtone dans les espaces publics, etc.

PRIORITÉ 6

Développer la notoriété de la région

Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations :

- Promouvoir un projet régional destiné aux familles.
-

Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture et l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.

Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale (ATR).

DÉCENTRALISATION, DÉLÉGATION ET RÉGIONALISATION

La décentralisation

Mettre en œuvre l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale.

- Le MCC et la Ville de Québec ont signé le 25 juillet 2017 l'Entente de délégation de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.

Mettre en œuvre l'Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole : le « Réflexe Montréal ».

- Poursuivre les discussions avec la Ville de Montréal pour l'élaboration d'une entente de délégation de l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux publics.

Accompagner la Ville de Québec et la Ville de Montréal dans la mise en œuvre et l'exercice des nouveaux pouvoirs découlant de la Loi sur le patrimoine culturel, qui a été modifiée afin que ces dernières exercent certains pouvoirs du ministre de la Culture et des Communications au regard des autorisations de travaux prévus par la Loi.

La délégation

Mettre en œuvre l'objectif 3.4 de la Politique culturelle du Québec – *Partout, la culture*, qui consiste à prendre appui sur les initiatives culturelles des municipalités, des MRC et des communautés autochtones.

Mettre en œuvre la mesure 28 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 :

- Établir un nouveau partenariat avec les gouvernements de proximité en matière de culture et de langue;
- Actions prévues :
 - Bonification du budget disponible pour la conclusion d'ententes.
 - Publication d'un nouveau cadre de référence et d'un nouveau guide d'élaboration d'une politique culturelle municipale.
 - Évaluation de la possibilité de déléguer aux MRC certains pouvoirs qui sont détenus par les municipalités en matière de patrimoine.

Poursuivre les ententes de développement culturel avec les milieux municipaux qui sont gestionnaires de ces ententes.



La régionalisation

Mettre en œuvre l'objectif 3.3 de la Politique culturelle du Québec – *Partout, la culture*, qui consiste à prendre en compte la diversité des régions.

Mettre en œuvre la mesure 27 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 :

- Tirer profit d'une meilleure coordination des services gouvernementaux en culture, en communications et en langue française qui sont offerts aux organismes et aux acteurs dans toutes les régions;
- Effets recherchés :
 - Optimisation de la connaissance et de l'utilisation des services gouvernementaux en culture.
 - Partage des renseignements sur l'ensemble des services gouvernementaux en culture et accompagnement des acteurs en matière de développement culturel.
 - Synergie et coordination efficace des interventions du MCC et des sociétés d'État en culture.

